

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 8 avril 2024</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2024- 061</b></p>
--	---	---

**Convention de mise à disposition de service entre la Ville d'Etampes et la CAESE  
pour l'organisation de la Foire de l'Essonne Verte 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice : 75.**

**Conseillers présents physiquement :**

Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAIGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Grégory COURTAS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

**Conseillers absents / excusé(e)s :** Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Franck COENNE, Kadiatou LY, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (9),

**Conseillers ayant donné procuration :** Mesdames et Messieurs Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS) (14),

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrice KOPACZ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-4-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonnes,  
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 avril 2024,  
**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure une convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Étampes et la CAESE pour permettre à cette dernière l'organisation et la tenue de la Foire de l'Essonne Verte qui se tiendra du 7 juin 2024 au 9 juin 2024,  
**CONSIDÉRANT** que la durée de cette convention est limitée au temps strictement nécessaire à l'organisation et la tenue de cette manifestation,  
**CONSIDÉRANT** le coût unitaire de fonctionnement calculé par la Commune d'Étampes sur la base du compte administratif 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Étampes et la CAESE, annexée à la présente délibération, afin de permettre à la CAESE l'organisation et la tenue de la foire de l'Essonne Verte,

Dénomination des services ou parties de services	Coût Unitaire de Fonctionnement en euros (CUF) (Base 2022)	Nombre d'unités prévisionnelles mobilisées en heures	Valorisation prévisionnelle en euros
Évènementiel	34,01 €	1 060	36 054,54 €
Manutention	27,49 €	141	3 876,33 €
Voirie	34,99 €	53	1 854,42 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 254</b>	<b>41 785,29 €</b>

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la commune d'Étampes ainsi que tout document afférent,

**DIT** que la durée de cette convention est limitée au temps strictement nécessaire à l'organisation et à la tenue de cette manifestation,

**DIT** que le calcul du coût unitaire de fonctionnement est réalisé par la Commune d'Étampes, par services mobilisés, sur la base du compte administratif 2023,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonnes est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER